

Des rentiers de l'État frustrés de la baisse de leur pouvoir d'achat

MICHEL GIRARD

Mardi, 13 février 2024 00:00

Selon une étude, ils ont subi une diminution du pouvoir d'achat de 17,5% entre 2002 et 2021.

Au nombre de 1,3 million, les participants et les bénéficiaires du plus gros régime de retraite au Québec, soit le RREGOP (Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics), se sentent exploités par leur employeur, le gouvernement du Québec.

Pourtant, les retraité.e.s et les employé.e.s de la fonction publique et de la fonction parapublique du Québec bénéficient de la «Mercedes» des régimes de retraite, soit d'un régime à prestations déterminées, lequel régime leur verse ou leur versera une rente déterminée et garantie en fonction de leurs années de service et non en fonction de l'humeur des marchés financiers.

Bénéficiaire d'un tel régime de retraite à prestations déterminées est nettement avantageux, à comparer à la masse des travailleurs du secteur privé qui doivent se contenter de contribuer à un régime de retraite à cotisations déterminées ou à un simple REER. Lesquels régimes enregistrés de retraite sont carrément tributaires de la grande variation du rendement des placements effectués au fil des années. Impossible de déterminer d'avance si les montants accumulés seront suffisamment élevés pour procurer un intéressant revenu de retraite.

Pourquoi ces 1 300 000 employé.e.s et ex-employé.e.s de l'État chialent-ils contre leur régime de retraite RREGOP? Pourquoi nombreux d'entre eux se disent maltraités ou carrément exploités par le gouvernement?

SOUS-INDEXATION

Parce que leur RREGOP, aussi avantageux soit-il, ne leur offre pas une rente entièrement indexée au coût de la vie, c'est-à-dire en fonction du taux d'augmentation de l'indice des rentes (TAIR). Et qu'en conséquence, le pouvoir d'achat des prestataires de l'État s'érode au fil des années de retraite.

Concrètement, voici comment fonctionne l'indexation de la rente du RREGOP, et ce, à partir du 1^{er} janvier de chaque année.

- La partie de la rente portant sur les années de service accomplies avant le 1^{er} juillet 1982: elle est pleinement indexée.
- La partie de la rente correspondant aux années de service accomplies du 1^{er} juillet 1982 au 31 décembre 1999: elle est indexée selon le TAIR moins 3%.
- La partie de la rente portant sur les années de service effectuées depuis le 1^{er} janvier 2000: elle est indexée à 50% du TAIR ou TAIR moins 3%, selon le calcul le plus avantageux.

Comment s'est matérialisée cette sous-indexation des rentes versées aux rentiers de l'État?

- L'auteur du dossier «Les régimes de retraite et la question de l'indexation des rentes: le cas du RREGOP», Riel Michaud-Beaudry de l'Observatoire de la retraite, a calculé que les rentiers du RREGOP ont subi une diminution du pouvoir d'achat de 17,5% entre 2002 et 2021.

Compte tenu de la forte inflation qui a frappé en 2022 et 2023, on s'entend que cette diminution du pouvoir s'est forcément accélérée.

Dans son étude, Michaud-Beaudry en est également venu à la conclusion que «la formule d'indexation du RREGOP est l'une des moins généreuses parmi ses équivalents des autres provinces canadiennes».

RAPPEL HISTORIQUE

C'est sous l'ancien gouvernement péquiste de René Lévesque que la formule d'indexation et le partage de la responsabilité du financement du RREGOP avaient été initialement revus, en 1982, au désavantage des employé.e.s. de l'État, et ce, en raison de la crise économique et budgétaire qui sévissait au début des années 80.

Cela dit, il faut quand même savoir que les régimes de retraite qui offrent la pleine indexation sont très rares au Québec.

Heureusement que la pension de la sécurité de la vieillesse et la rente du RRQ sont pleinement indexées. On se console comme on peut!